

Département de médecine familiale

Université d'Ottawa

Nom de la politique:	Cours remboursés par le Département de médecine familiale
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision:	6 octobre 2022
Contact du Département:	Chef d'éducation en médecine familiale dfmpgmanager@uottawa.ca

Objectif:

Offrir un soutien financier aux résidents (R1, R2 et R3) pour qu'ils puissent suivre des cours de formation visant à améliorer l'acquisition de compétences.

Politique:

Le Département remboursera les coûts des cours suivants:

- Programme de réanimation néonatale

De plus, le département fournira un fonds pour les cours au montant de 700 \$. Les résidents auront le choix de trouver et d'assister à un cours de formation de leur choix lié à la médecine familiale, et seront remboursés jusqu'à un maximum de 700\$ pour le totalité de leur résidence. Voici quelques exemples de cours offerts :

- Simulation d'événements critiques aigus (ACES)
- Soins avancés en réanimation
- CASTED en soins primaires
- ALARM
- Soins vitaux avancés en obstétrique

Le Bureau d'études médicales postdoctorales couvre les dépenses liées à la certification d'ACLS. Le renouvellement du certificat d'ACLS n'est pas couvert et peut être remboursé en utilisant le fonds d'éducation des résidents.

Les résidents ne sont pas remboursés pour le stationnement ou les déplacements pour se rendre à ces cours et en revenir.

Applicabilité: La présente politique s'applique à tous les résidents en première, deuxième et troisième années.